

Délibération n°22-26 du 25 octobre 2022

Tarifs Crous Market des personnels

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10h35.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 26

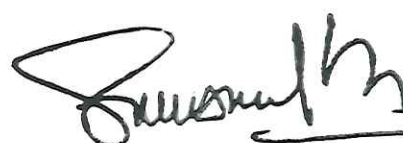
Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve les tarifs Crous Market des personnels.

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 14
- CONTRE : 6
- ABSTENTION : 5
- REFUS DE VOTE : 1

Fait à Rennes, le 25 octobre 2022

Le recteur de l'académie de Rennes
Emmanuel ETHIS



25 octobre 2022

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

4b



**Tarifs Crous Market
Personnels**

Pour approbation



7, Place Hoche
CS 26 428
35064 Rennes Cedex

+332 99 84 31 11



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Carte Crous Market tarifs conventionnés

	tarifs ESR & Administrations <i>en vigueur depuis le 1/09/2020</i>	tarifs collectivités <i>en vigueur depuis le 01/09/2020</i>	tarifs autres organismes <i>en vigueur depuis le 01/09/2020</i>
Formule	6,77€ HT * <i>*hors déduction des aides sociales des établissements conventionnés</i>	7,26€ HT* <i>*hors déduction des aides sociales des établissements conventionnés</i>	8,06€ HT * <i>*hors déduction des aides sociales des établissements conventionnés</i>
Vente au détail	prix au détail carte Crous Market + 30%		
Distribution automatique	sans augmentation		